

## LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION A LA FORMATION :

UCC « VÉLO TOUT TERRAIN »

- 1. Photographie d'identité
- 2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité
- 3. Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement UCC « VÉLO TOUT TERRAIN » datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe.
  - Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- 4. Photocopie de l'attestation de recensement ou JDC/JAPD (pour les moins de 25 ans)
- 5. Photocopie de tous vos diplômes de formations initiales et de formations sportives, notamment ceux pouvant donner des équivalences et/ou dispenses.
- 6. Attestation de réussite au test technique fournie par la fédération
- 7. Photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme.
- 8. Curriculum Vitae





9. Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (pour les plus de 18 ans), datant de l'année en cours, vous pouvez le télécharger sur le site : <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml">https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml</a>